



L'ECOLE ROYALE DE LA MAGISTRATURE



Pour plus d'informations, contacter :

ECOLE ROYALE DE LA MAGISTRATURE

N° 17 rue 466
Sangkat Tonlé Bassac
Khan Chamkarmon
Tél : 023 726 173

Chef de Projet : Monsieur Michel BONNIEU
Tel : 012 924 357

Courriel : mbonnieu_erm1@everyday.com.kh

En février 2002, le Royaume du Cambodge a décidé de lancer concrètement la formation initiale et la formation continue des juges et procureurs, en conférant cette mission à l'Ecole Royale de la Magistrature.

En tant qu'établissement public administratif, l'Ecole Royale de la Magistrature assure une formation de 24 mois à l'attention des futurs magistrats cambodgiens (50 recrutés sur concours). Elle comprend une phase de scolarité à l'Ecole et une phase de stage dans les tribunaux en vue d'une application pratique des acquisitions de la première phase.

L'Ecole propose ainsi une formation polyvalente qui permet aux élèves magistrats de s'orienter vers une des trois fonctions : juge de province et de municipalité (Siège), procureur (Parquet) et juge d'instruction et juge des mineurs.

LE CONCOURS

Les épreuves écrites comportent

- une composition sur un sujet de culture générale (coefficient 2) ;
- une composition sur un sujet de droit civil (coefficient 2) ;
- une composition sur un sujet de droit pénal (coefficient 2).

Les épreuves orales consistent en

- un grand oral (coefficient 3) : une question d'ordre général relative aux droits de l'Homme, aux concepts d'Etat de droit et de Justice, aux principes généraux du droit, qui visera à évaluer l'aptitude du candidat à exercer la fonction de magistrat ;
- une interrogation technique orale (coefficient 2) : un sujet de droit commercial, de droit du travail, de droit constitutionnel ou de droit administratif en fonction du résultat d'un tirage au sort ;
- une épreuve de langue (coefficient 1).

LA FORMATION

PHASE 1 : LA SCOLARITÉ (8 mois)

Principes

- une formation pluridisciplinaire pour des magistrats polyvalents ;
- une formation pratique à vocation professionnelle.

Objectifs

- transmettre des savoir-faire professionnels ainsi que la connaissance des nouveaux textes fondamentaux devant entrer en vigueur ;

- placer les élèves magistrats en situation réelle par la mise en œuvre d'une pédagogie interactive ;
- conduire les élèves magistrats à réfléchir sur l'exercice de la fonction et la place du magistrat dans la société.
- confrontation des expériences de stage pour mutualiser les connaissances ;
- spécialisation par rapport à la fonction choisie (séminaires d'approfondissement et mises au point techniques).

PHASE 2 : LES STAGES EN JURIDICTION (12 mois)

Objectifs

- mettre en pratique les acquisitions de la scolarité, dans les fonctions du siège comme dans celles du parquet, sous la direction des Maîtres de stage ;
- élargir la compréhension du fonctionnement et de la place de l'institution judiciaire, et poursuivre la réflexion sur l'éthique du juge pour se forger progressivement une identité professionnelle.

PHASE 3 : LA PRÉPARATION À LA PRISE DE FONCTION (4 mois)

Objectifs

Après la période de stages, quatre mois de formation porteront plus spécifiquement sur la préparation à la première prise de fonction des élèves magistrats :

LES ENSEIGNEMENTS LINGUISTIQUES

La connaissance d'une langue étrangère constitue une donnée importante pour le magistrat. L'enseignement obligatoire d'une langue vivante sera ainsi intégré à la formation initiale. L'élève magistrat pourra choisir entre le français et l'anglais, sans exclure l'introduction d'une offre progressivement élargie de choix (allemand, japonais). Les coopérations étrangères concernées seront dès lors sollicitées pour organiser ces formations.

L'enseignement des langues est dispensé par une équipe de professeurs cambodgiens et étrangers. La pédagogie retenue privilégie une approche interactive de la langue par l'utilisation notamment d'un laboratoire de langues. Il s'agira principalement de cours de perfectionnement et d'approfondissement, comportant une part importante de travail sur l'acquisition d'un vocabulaire juridique et la connaissance des systèmes judiciaires étrangers.

L'Ecole Royale de Police

Créée en juillet 2002, l'Ecole Royale de Police (ERP) est située à Dey Eth, dans la banlieue de Phnom Penh. Elle est dédiée à la formation initiale et continue des cadres de la police (officiers et sous-officiers) et possède une capacité d'accueil de 700 élèves.

Dans le cadre du FSP " Appui à l'Etat de Droit ", la France a apporté un appui à la mise en place de l'Ecole Royale de Police, notamment dans la formation de 72 formateurs par des missions d'expertise et la dotation en équipement pédagogique. Parallèlement, cinq équipes de hauts cadres cambodgiens ont visité les principaux centres de formation de la police française (INF, ENSP, ENSOP). A ces actions d'enseignement s'ajoute le conseil technique permanent assuré par la délégation du SCTIP à Phnom Penh.

En 2004, des formations de recyclage ont permis d'aborder les problématiques suivantes : la protection des sites sensibles, la lutte antiterroriste, la sécurité civile et la détection des faux documents de voyage.

Une vingtaine de stages de formation initiale et de perfectionnement sont programmés pour 2005 pour un effectif de 1 400 policiers.

Ces formations visent à améliorer le niveau de connaissances générales des cadres, leur capacité à gérer un service de police, à diriger une enquête judiciaire et à faire face à des situations de crise. Elles contribuent à développer le niveau professionnel et technique en abordant aussi les notions de déontologie policière et de service public dans le cadre d'un Etat de Droit.

Un enseignement du français sera prochainement dispensé au sein de l'Ecole Royale de Police.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER : M. Daniel LACOSTE - Attaché de sécurité intérieure

Tél : 023 430 020 / 023 430 035 - Courriel : sctipcambodge@online.com.kh